

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 10 mars 2011**

Convocations adressées le 4 mars 2011.

L'an deux mille onze, le dix mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, Mme HERMAN Christine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline,

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Monsieur DESCHAMPS Pascal

Vote des subventions

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions, les associations suivantes sont retenues et le Conseil Municipal vote le montant des subventions attribuées ainsi :

Amicale des sapeurs pompiers :	85 €
Association des Anciens Combattants :	85 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	85 €
Union sportive de Montigny le Chartif :	85 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	143 €
ADMR de Thiron-Gardais :	85 €
Association sportive du Collège :	143 €
Course cycliste « Le Tour du Combray »	44 €(sous réserve de son passage sur la commune)
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne	85 €
Section des jeunes sapeurs pompiers de Thiron-Gardais	85 €
Les Déjantés du 28	85 €

Tours de garde de l'élection des conseillers généraux

Suite à l'organisation des élections cantonales le 20 mars et 27 mars, il a lieu d'établir les tours de garde :

Le conseil Municipal a établi les tours de garde comme suit :

bureau de vote

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
FAUQUET Joël	ROBIN Jean-Paul	HUET Jean-Paul	BOUILLON Jean-Philippe
HERMAN Christine	FORTIN Claude	LAUFRAY Bruno	JULIEN Annie
SEVESTRE Maryline	DESCHAMPS Pascal	LAMELET Alain	BEAUVAIS Jean-Pierre
AUGER Eric			PELLERIN d'YERVILLE Christian

Autorisation de passation de marchés pour la construction du bâtiment de restauration scolaire et l'aménagement des logements sociaux rue d'Illiers

Construction du bâtiment de restauration scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un bâtiment de restauration scolaire relevant de la procédure adaptée. Ces travaux sont répartis en 6 lots :

Lot 1 : en cours

Lot 2 : charpente couverture

Lot 3 : menuiserie isolation

Lot 4 : plomberie électricité

Lot 5 : peinture

Lot 6 : contrôle sécurité et accessibilité

Le montant prévisionnel du marché s'élève à 140 000 € HT.

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure de passation de ce marché et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par lui après avis de la commission des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de la construction du bâtiment de restauration scolaire et dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.

- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Aménagement des logements sociaux rue d'Illiers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du premier logement social rue d'Illiers relevant de la procédure adaptée. Ces travaux sont répartis en 4 lots :

Lot 1 : Maçonnerie

Lot 2 : Menuiserie isolation

Lot 3 : Plomberie électricité chauffage

Lot 4 : Peinture

Le montant prévisionnel du marché s'élève à 50 000 € HT.

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure de passation de ce marché et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par lui et la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de la construction du bâtiment de restauration scolaire et dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Proposition d'un nouveau plan de financement pour les travaux d'enfouissement rue du Purgatoire

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public rue du Purgatoire et rue de la Maillère.

Toutefois, en raison du report à janvier 2012 des décisions de financement de la commission permanente régionale et afin de ne pas pénaliser ce projet, le syndicat Départemental d'énergies d'Eure-et-Loir propose la mise en œuvre d'un nouveau plan de financement qui ne serait mis en œuvre qu'en cas d'avis défavorable du Conseil Régional.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le nouveau plan de financement.

Par ailleurs, le Conseil Municipal :

- S'engage à ce que le lancement des travaux intervienne au cours de l'année 2011, en coordination avec les autres intervenants (Syndicat Départemental d'Energies, France Télécom..),
- Prend acte que le non lancement des travaux dans le délai précité entraîne le retrait des partenariats financiers,
- Confie au syndicat Départemental d'Energies l'exécution des travaux communs de génie civil (terrassements, câblage d'éclairage public, reprise des installations de riverains) et la coordination des intervenants (entreprises, France télécom..) autorise à cet effet la signature par M. Le Maire des conventions à intervenir avec le SDE 28 et France Télécom, et approuve le versement au SDE 28 d'une contribution d'un montant de 3 380 € au titre des frais de constitution des dossiers d'exécution des travaux.
- Sollicite du syndicat la subvention telle que prévue dans le plan de financement adopté au titre des travaux à intervenir sur le génie civil de télécommunications et le réseau d'éclairage public.

Création d'un budget annexe

M. le Maire rappelle que la commune exploite des terrains agricoles, cette activité est considérée comme une activité industrielle et commerciale, de ce fait la commune a l'obligation de créer un budget annexe M14 non assujéti à la TVA.

En vue de la récolte agricole de 2011, Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer les contrats de vente de la récolte 2011.

Vote des comptes administratifs 2010

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- à la REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE :

Section investissement :	Dépenses : 5 751.44
	Recettes : 6 875.01 € soit un excédent de 1 123.57 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 10 187.83 €
	Recettes : 15 268.10 € soit un excédent de 5 080.27 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif votés au chapitre dont les excédents restent dans les sections respectives.

- à la REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :

Section d'investissement :	Dépenses : 382 440.31 €
	Recettes : 314 692.25 € soit un déficit de 67 748.06 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 85 055.81 €
	Recettes : 97 903.91 € soit un excédent de 12 848.10 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif votés au chapitre et décident d'affecter :

Le résultat de fonctionnement comme suit :

- en réserve au compte 1068 pour 12 848.10 €.

Le déficit d'investissement comme suit :

- Déficit antérieur au compte 001 pour 67 748.06 €.

- Au BUDGET LOGEMENT SOCIAL :

Section d'investissement : Dépenses : 4 593.17 €
Recettes : 2 145.00 € soit un déficit de 2 448.17 €
Section de fonctionnement : Dépenses : 809.86 €
Recettes : 19 258.94 € soit un excédent de 18 449.08 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décident d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement de 16 000.91 € sur le budget primitif 2011 de la commune.

- Au BUDGET COMMUNAL :

Section d'investissement : Dépenses : 253 140.54 €
Recettes : 427 533.47 € soit un excédent de 174 392.93 €
Section de fonctionnement : Dépenses : 204 463.19 €
Recettes : 362 983.99 € soit un excédent de 158 520.80 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif qui sont votés au chapitre.

- Au BUDGET LOTISSEMENT « La Girarderie »

La section de fonctionnement s'équilibre à 60 279.67 €.

Après que M. Le Maire soit sorti de séance, les membres du conseil municipal approuvent les résultats du compte administratif.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire présente divers devis :

- Devis du géomètre Philippe HERMAND pour la régularisation des actes de propriétés et l'élargissement de la rue du purgatoire de 2000 € HT.
- Devis de fourniture pour l'acquisition de Tuyaux de béton armé et têtes d'aqueduc de sécurité afin de renforcer le busage de la route en limite du CD 30 au Hameau des Loges de 514.60 € HT.

Monsieur Le Maire présente les résultats de comptage de la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg par la route de Brou et par la route d'Illiers. Au vu des résultats, les élus remarquent qu'il y a peu d'excès de vitesse mais une étude pour un projet d'aménagement de sécurité sera demandée au Conseil Général en priorité sur la route d'Illiers.

Parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue du Purgatoire, les travaux pour le renforcement des canalisations d'eau potable sont prévus pour un montant de 44 350 € HT.

Vu le nouveau règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR pour des travaux de renforcement des réseaux de distribution d'eau potable au taux de 20 %.

Des élus font part de leurs inquiétudes concernant l'ouverture et le fonctionnement du commerce restaurant-épicerie-bar de la commune. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal charge et autorise Monsieur le Maire et ses adjoints à entreprendre toutes les démarches nécessaires au respect des conditions du bail commercial.

La séance est levée à 23 heures 20 et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le secrétaire

Les Membres